

Image not found or type unknown



Horaires de travail commercial 37h mais 40h obligatoire

Par **jujutichou_old**, le **07/06/2007** à **10:15**

Bonjour, rn rn Je suis commerciale terrain depuis 8 ans dans une société de presse gratuite, Mon contrat de travail est basé sur 37h avec un JRTT par mois. rn Mon responsable m'impose des horaires de 40h 8h 30 12 h et 14h 18h30 se sont ses horaires et cela fait 40 h rn J'aimerais pouvoir avoir des horaires sur 37h de manière à pouvoir rentrer chez moi à 18h si mon travail est fait mais cela est impossible. rn Suis-je dans mes droits en donnant mes nouveaux horaires à mon responsable sur 37h. Et doit-il me signer ces nouveaux horaires qui seraient 8h30 12h et 14h 17h30 le lundi et 18h les autres soirs. rn Merci de me répondre c'est très important;